

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-07-11 / 02

Date de la séance : 11 juillet 2025

Date de la convocation : 3 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 16/07/2025

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire
ID : 038-213800154-20250711-D20250711_02-DE

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Contre : 0 Pour : 14 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GALLIFET Bernard, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien

Absents : GUETAT Suzanne, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY

Rédacteur du compte rendu : Rémy CROUZET

**RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN
POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un poste permanent de rédacteur territorial pour assurer les fonctions de secrétaire générale de mairie à compter du 25 août 2025.

Il conviendra également, suite à la mutation de l'agent affecté sur poste, de supprimer le poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} septembre 2025.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la saisine du Comité Technique Territorial pour la suppression du poste d'attaché territorial,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 25 août 2025
- **DECIDE** de supprimer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des effectifs
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

M. SIMONDANT

La secrétaire de séance

M. LAMOURY

